

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 17 mars 2023 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 3 MARS 2023

Le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 3 mars 2023.

2. ENGAGEMENTS 2022 REPORTÉS – FORMULAIRE T3

Le Collège de Zone décide d'approuver la liste des crédits et engagements reportés, par engagement et par article budgétaire, pour l'exercice 2022, tels que figurant sur le listing en annexe pour un montant total de 377.538,01 € au service ordinaire et 2.338.306,33 € au service extraordinaire.

3. CPAS CINEY – PROLONGATION CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ART. 60

Le Collège de Zone décide de marquer son accord pour prolonger la collaboration avec le CPAS de de Ciney pour la mise à disposition d'un travailleur pour une durée de 9 mois ; De solliciter du Service Logistique un encadrement adéquat au magasin central, avec une évaluation régulière du travail accompli.

4. CPAS HASTIÈRE – NOUVELLE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ART. 60

Le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la collaboration avec le CPAS de Hastière pour la mise à disposition d'un travailleur ; De solliciter du Service Logistique un encadrement adéquat au magasin central, avec une évaluation régulière du travail accompli.

5. INCENDIE À DINANT DU 14/03/23 – INFORMATION

Le Collège de Zone décide de prendre note du rapport sur l'intervention du 14 mars 2023 à 00h35 à Dinant ; d'inviter le Directeur Prévention à rappeler aux Conseillers zonaux les règles de bonne pratique en matière de prévention incendie, lors de la prochaine réunion du Conseil.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Pascal JACQUIEZ

